



15 octobre 2004

N° 2004 - 3377

**NEXITY**

Admission des actions de la société sur le Premier Marché

**(Rectificatif à l'avis N°2004-3305 du 11 octobre 2004)**

Dans l'avis sus-mentionné le paragraphe « Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO » est annulé et remplacé par le paragraphe suivant :

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 21 octobre 2004 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, d'une part entre **ABN Amro Securities Paris (Euroclear Bank Bruxelles : adhérent 611 / compte 23667)** et les adhérents acheteurs, et d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 26 octobre 2004. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 25 octobre 2004 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 21 octobre 2004.

Pour rappel, le paragraphe rédigé dans l'avis sus-mentionné est le suivant :

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 21 octobre 2004 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, d'une part entre *ABN Amro NV (affilié Euroclear N°002)* et les adhérents acheteurs, et d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 26 octobre 2004. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 25 octobre 2004 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 21 octobre 2004.

NOTA - Code ISIN : FR0010112524 - Code mnémonique : NXI